

Aide à la rénovation des façade

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », la ville de Mehun-sur-Yèvre accompagne financièrement les propriétaires, copropriétaires ou titulaires de baux commerciaux pour les opérations de ravalement de façade, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce dispositif vise à lutter contre la vacance des logements, accroître l'attractivité du centre-ville historique et améliorer le cadre de vie des habitants.

Cette aide financière apportée conjointement par la ville de Mehun et Bourges Plus peut atteindre 50 % du montant du coût global des travaux (25% alloués par la ville et 25% alloués par Bourges Plus) dans la limite d'un plafond de 10 000€.

Une fois l'autorisation d'urbanisme délivrée, la demande d'aide doit être effectuée avant le démarrage des travaux, auprès de Bourges Plus par courrier ou par voie dématérialisée.

Le règlement d'application détaillé (adresses concernées, nature des travaux éligibles, modalités d'attribution...) est à consulter ci-contre.

À télécharger

[Règlement du dispositif](#) (.pdf - 684.02 Ko)

[Délibération Ville](#) (.pdf - 145.22 Ko)

[Délibération Bourges Plus](#) (.pdf - 818.66 Ko)

Renseignements

Yann Sorin Chef de projet « Petites Villes de Demain »

Yann Le Galcher responsable du service « Cœurs de ville »

operationfacades@agglo-bourgesplus.fr (operationfacades@agglo-bourgesplus.fr)

02 48 57 83 35

[Communauté d'agglomération Bourges Plus - Dispositif d'aide à la rénovation des façades](#)

rgba(255,255,255,1)